

Date de la convocation :

17 juin 2011

Date d'affichage de la convocation :

17 juin 2011

Nombre de conseillers municipaux :

• en exercice43

• Présents à l'ouverture ..30

Transmission en

Préfecture le :

7 juillet 2011

Date d'affichage du compte-rendu :

1^{er} juillet 2011

Publication au recueil des actes administratifs le :

7 juillet 2011

Le 29 juin 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Membres présents : Mme DIOURON, M. MAYEUX (arrivé à la délibération n°1), Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT (arrivée à la délibération n°1), MM. DELOURME, BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

M. LE RUN, Mmes BOT, RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR (arrivé à la délibération n°4), Mme CAZUGUEL-LEBRETON (arrivée à la délibération n°1), M. BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE, BOIVIN, Mmes HUBERT (arrivée à la délibération n°1), GACEL, M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER (arrivée à la délibération n°1), GOANVIC, M. PROVOST, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. MAYEUX donne pouvoir à M. BLEGEAN (à l'ouverture de la séance)
- Mme LE GAGNE donne pouvoir à M. DELOURME
- M. LORANT donne pouvoir à Mme LE GONIDEC
- Mme DE LAVENNE donne pouvoir à Mme BLEVIN
- M. ALIPOUR donne pouvoir à M. AUFFRET (jusqu'à la délibération n°3 incluse)
- Mme GRONDIN donne pouvoir à M. ROBERT
- M. BENAY donne pouvoir à Mme CAZUGUEL-LEBRETON
- Mme LEFAUCHEUR donne pouvoir à Christine GACEL
- Mme HUBERT donne pouvoir à M. IBNYASSIN (à l'ouverture de la séance)

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir

- M. FUAN

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de Mme RAULT à la délibération n°10, retour à la n°11
- Sortie de Mme PIAT à la délibération n°11, retour à la n°13
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°15
- Sortie de M. DREVES à la délibération n°16, retour à la n°27
- Départ de M. BLEGEAN à la délibération n°20
- Sortie de Mme CAZUGUEL-LEBRETON à la délibération n°20

Secrétaire de séance :

- Mme PIAT

La séance est levée à 21 heures 15

1 - ANRU - Rénovation urbaine - Requalification urbaine Cité Waron - Convention cadre

Le conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention-cadre ci-annexée concernant le projet de rénovation urbaine de la cité Waron à Saint-Brieuc, à conclure avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, aux côtés de l'Etat, de Côtes d'Armor Habitat, du Département des Côtes d'Armor et de Saint-Brieuc Agglomération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

2 - A.N.R.U. - Quartier de l'Europe - Cession d'une bande de terrain au Syndicat des copropriétaires de la résidence "Les Douanes"

Le conseil Municipal :

- décide la vente, au prix d'un euro, de la parcelle, située à SAINT-BRIEUC 11 rue de Genève, cadastrée section BL n° 285, d'une surface de 1 m², au Syndicat des copropriétaires de la résidence "Les Douanes" 13 rue de Genève à SAINT-BRIEUC,
- dit que les frais du modificatif de l'état descriptif de division ainsi que les frais d'établissement et de publication de l'acte de vente seront intégralement pris en charge par la Ville.
- autorise Monsieur Bruno JONCOUR, Maire de SAINT BRIEUC, à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Julien D'HOINE, notaire à SAINT-BRIEUC.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

3 - ANRU - Avenue Loucheur - Mise en technique discrète des réseaux de télécommunication - Convention avec France Télécom - Participation de la Ville

Le conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention à conclure avec France Télécom pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications, avenue Loucheur,
- dit que la participation financière de la Ville aux travaux de câblage sera de 579.60 €, pour la rue Loucheur,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : M. DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

4 - ANRU - Quartier Croix Saint-Lambert - Travaux d'éclairage public par le Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor - Borne foraine - Participation de la Ville

Le conseil Municipal approuve le dossier présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour l'installation, sur l'esplanade nouvellement créée de la Croix Saint-Lambert, d'une borne foraine et de plots lumineux solaires pour un certain nombre d'emmarchements représentant un montant estimatif de 21 000 € TTC, sachant que le montant de la participation de la Ville de Saint-Brieuc sera de 13 020 €.

RAPPORTEUR : M. DIOURON

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

5 - ANRU / Développement durable - Quartier Croix Saint-Lambert - Travaux d'éclairage public par le Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor - Participation de la Ville

Le conseil Municipal :

- décide d'intégrer la dimension du développement durable en matière de travaux neufs, et de renouvellement d'éclairage public en privilégiant cinq axes d'interventions :

1. choisir des lanternes dans des gammes permettant à terme, l'intégration de lampe à leds notamment (matériel évolutif),
2. choisir des lampes à décharge de rendement élevé (sodium haute pression pour les voies principales, iodures métalliques pour les voies de desserte et les espaces de rencontre, parterre, espaces verts,...),
3. conforter une technologie éprouvée (ballasts ferromagnétiques),
4. permettre la variation de puissance aux points lumineux,
5. expérimenter des technologies nouvelles, sur une durée permettant la prise de recul avec le SDE, c'est le cas notamment avec le site de la Hunaudaye et l'installation d'un éclairage à leds de faible puissance (5 lanternes)...
6. mettre au point des schémas directeurs d'éclairage permettant une hiérarchisation des voies.

- approuve le dossier présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour les prestations relevant de sa compétence pour l'opération d'aménagement du quartier de la Croix Saint-Lambert et notamment le matériel d'éclairage public pour un montant de 575 484 €, répartis comme suit :

➤ **Fournitures du matériel : 425 484 €**

- éclairage public fonctionnel :
 - ↳ Fournitures et pose de 62 mâts cylindro-coniques de 7 mètres de haut, équipés de 65 foyers.
- éclairage public d'ambiance :
 - ↳ Fournitures et pose de 51 mâts cylindro-coniques de 4 mètres de haut, équipés de 51 foyers.
- éclairage façade d'ambiance :
 - ↳ Fournitures et pose de 9 foyers peints sur mâts ou sur façades pour éclairer les façades des bâtiments.
- éclairage tunnel d'ambiance (esplanade et passage de la Ville Oger) :
 - ↳ Fourniture et pose de 6 foyers,
 - ↳ Fournitures et pose de 4 barreaux d'1.80 mètre et de 4 barreaux de 1.65 mètre.
- éclairage public d'ambiance (esplanade et passage de la Ville Oger) :
 - ↳ Fourniture et pose de 6 mâts cylindro-coniques de 9 mètres de haut équipés de 30 projecteurs,
 - ↳ Fourniture et pose d'un variateur de puissance pour piloter les projecteurs
 - ↳ Fourniture et pose de 116 réducteurs de puissance individuels,
 - ↳ Fourniture et pose de 3 modules de télégestion dans les commandes EP.

➤ **Travaux d'éclairage public, rue Vallès, Pavlov : 150 000 €**

- travaux :
 - ↳ Déroulage de 950 mètres de câble EP mm² sous fourreaux diamètre 75 mm en tranchée à ouvrir.
- foyers sur candélabres :
 - ↳ Fournitures et pose de 23 mâts cylindro-coniques de 9 mètres de haut, équipés de 23 foyers.
- réducteurs de puissance :
 - ↳ Fourniture et pose de 23 réducteurs de puissances individuels.

- dit que conformément au règlement voté le 18 mars 2011, la participation de la Ville sera de 62% du coût global de cette opération :

| | |
|---|----------------|
| - le coût global matériel et travaux divers s'élève à : | 575 484 € TTC. |
| - la participation de la Ville (62%) s'élève à : | 356 800 € TTC. |

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 204 - compte 204158 - fonction 824 pour un montant de 356 800 €.

RAPPORTEUR : M. DIOURON

| | | | |
|---------------|--------------|------------|---------------|
| Présents : 36 | Pouvoirs : 6 | Total : 42 | Exprimés : 42 |
|---------------|--------------|------------|---------------|

| | | |
|----------------|-----------------|----------------|
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 |
|----------------|-----------------|----------------|

6 - ANRU - Quartier Europe - Travaux d'éclairage public par le Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor- Desserte en électricité -11 logements Terre et Baie Habitat - Rue Alsdorf - Participation de la Ville

Le conseil Municipal approuve le dossier présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour le projet basse tension permettant d'alimenter, en courant électrique, onze logements locatifs créés par Terre et Baie Habitat, situés rue Alsdorf sur le quartier de l'Europe, pour un montant estimatif de 6 000 € HT, sachant que le montant de la participation de la Ville de Saint-Brieuc sera de 3 600 €.

RAPPORTEUR : M. DIOURON

| | | | |
|---------------|--------------|------------|---------------|
| Présents : 36 | Pouvoirs : 6 | Total : 42 | Exprimés : 42 |
|---------------|--------------|------------|---------------|

| | | |
|----------------|-----------------|----------------|
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 |
|----------------|-----------------|----------------|

7 - Réalisation de la station bus "les Champs" rue du 71^{ème} R.I. - Travaux d'éclairage public - Convention de financement avec Saint-Brieuc Agglomération

Le conseil Municipal :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage du volet éclairage public du projet d'aménagement de la station bus "Les Champs" estimé à 58 831 € TTC ;
- décide de formaliser le partenariat financier entre la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Agglomération,
- approuve les termes de la convention financière annexée à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre :
0

Abstention : 0

8 - Réalisation de la station bus "les Champs" rue du 71^{ème} R.I. - Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor - Participation de la Ville

Le conseil Municipal :

- approuve le projet de mise en place d'un nouvel éclairage public sur la rue du 71^{ème} R.I. au droit du nouveau centre commercial en accompagnement des travaux d'aménagements menés par Saint Brieuc Agglomération. Le montant estimatif pour les travaux d'éclairage est de 58 831 €TTC lesquels concernent la dépose et la repose de mâts existants (4), la fourniture et la pose de mâts nouveaux (4) ainsi que du génie civil et divers branchements nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble,
- dit que la Ville ayant transférée la compétence éclairage public au S.D.E., celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la Ville de Saint-Brieuc, une subvention d'équipement au taux de 62 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention "Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence",
- précise que la participation prévisionnelle de la Ville de Saint-Brieuc est de 36 475 € pour les travaux d'éclairage liés à l'opération d'aménagement du 71^{ème} R.I.,

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

9 - ANRU- Partenariat CAF / Ville - Actions d'accompagnement socio-culturelles -

Versement de subventions Le conseil Municipal :

- décide dans le cadre de l'accompagnement socio-culturel du programme de rénovation urbaine, le versement de subventions aux porteurs de projet suivants pour la somme de 14 846 € répartie comme suit :

Au titre de l'année 2011 :

| | |
|-----------------------|---------|
| ▸ Le Cercle : | 6 556 € |
| ▸ La MJC du Plateau : | 7 000 € |
| ▸ La Citrouille : | 1 290 € |

- approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- approuve les termes des conventions financières au titre de l'année 2011 avec les porteurs de projets (Le Cercle, la MJC du Plateau et la Citrouille),
- autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions,
- dit que la dépense sera imputée au sous-compte 10 433 du budget de la Ville,
- dit que le versement de la participation CAF pour un montant de 7 423 € sera imputée au chapitre 74 - fonction 824 - compte 7478 du budget de la Ville,
- dit que la contribution financière de la Ville concernant les actions des centres sociaux de la Croix Saint-Lambert, du Plateau, du Point du Jour abondera la participation de la Ville au fonctionnement des centres sociaux pour un montant de 3 614 €, lequel sera imputé au sous-compte 451 du budget de la Ville.

RAPPORTEUR : M. DIOURON

Présents : 34

Pouvoirs : 6

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2
(MM. IBNYASSIN, PROVOST)

10 - Secteur jeunesse - Subventions aux associations -année 2011 - 1er volet

Le conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

| Association | Objet | nature | Montant |
|--|---|--------------------------------|----------|
| Le Cercle | <i>Fonctionnement général de l'association</i> | Fonctionnement général | 12 500 € |
| | | Soutien au poste de direction | 20 314 € |
| | | Soutien au poste administratif | 30 716 € |
| Le Cercle | <i>Accueil jeunes quartiers SUD</i> | Fonctionnement pédagogique | 6 790 € |
| | | Soutien au poste | 15 000 € |
| MJC du Plateau | <i>Accueil jeunes quartiers EST</i> | Fonctionnement pédagogique | 15 200 € |
| | | Soutien au poste | 19 000 € |
| MJC du Plateau | <i>Accueil jeunes quartiers OUEST</i> | Fonctionnement pédagogique | 15 000 € |
| | | Soutien au poste | 43 000 € |
| Les Petits Débrouillards | | Fonctionnement pédagogique | 3 500 € |
| | | Projet "Cité Débrouillarde" | 3 000 € |
| Police Sports Prévention | | Fonctionnement pédagogique | 15 000 € |
| Centre Educatif Beauvallon | <i>Point Ecoute Jeunes</i> | Fonctionnement | 2 500 € |
| Centre Educatif Beauvallon | <i>Centre Accueil Parentalité</i> | Fonctionnement | 2 500 € |
| La Contre Marche | <i>Cité Rap</i> | Actions en faveur des jeunes | 6 000 € |
| Comité de quartier de la Croix Lambert | <i>Animation de la base nature de la Ville Oger</i> | Fonctionnement pédagogique | 13 000 € |
| | | Poste de direction | 23 294 € |
| ANPAA 22 | <i>Prévention des addictions</i> | Aide au projet | 5 500 € |
| SAINT BRIEUC BASKET | <i>Animation sportive de proximité</i> | Aide au projet | 10 000 € |

- approuve les termes des conventions financières à passer avec le Cercle, la M.J.C. du Plateau, Police Sport Prévention, la Contre Marche et le Comité de quartier de la Croix Saint-Lambert , Saint-Brieuc Basket ;

- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 33 Pouvoirs : 6 Total : 39

Exprimés : 39

Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2
(MM. IBNYASSIN, PROVOST)

11 - Ecole municipale des Beaux-Arts - Tarifs année scolaire 2011/2012

Le conseil Municipal

- adopte les dispositions tarifaires concernant les droits d'inscription à l'École des beaux-arts pour l'année scolaire 2011/2012, telles que figurant au tableau ci-dessous,
- décide que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2011.

1 - TARIFS 2011 / 2012

| | Tarif général (Saint-Brieuc) | Tarif QF entre <u>505 € et 866 €</u> (Saint-Brieuc) | Tarif QF entre <u>272 € et 505 €</u> (Saint-Brieuc) | Tarif QF <u>< à 272 €</u> (Saint-Brieuc) | Tarif général (hors Saint-Brieuc) |
|---|-------------------------------------|--|--|--|--|
| 1 - Pratiques-amateur | | | | | |
| 1.1 - Ateliers de pratiques-amateur | | | | | |
| Inscription 1 ^{er} élève (- 26 ans) | 120 € | 80 € | 50 € | 20 € | 300 € |
| Inscription 1 ^{er} élève (+ 26 ans) | 160 € | 110 € | 70 € | 30 € | 400 € |
| 2 ^{ème} élève et suivants ou 2 ^{ème} atelier et suivants | - 50% sur le cours le moins cher | - 50% sur le cours le moins cher | - 50% sur le cours le moins cher | - 50% sur le cours le moins cher | sans objet |
| 1.2 - Suppléments pour ateliers spécifiques | | | | | |
| Gravure | 90 € | 90 € | 90 € | 90 € | 90 € |
| Sculpture | 90 € | 90 € | 90 € | 90 € | 90 € |
| 1.3 - Ateliers théoriques | | | | | |
| Histoire de l'art | 90 € | 70 € | 50 € | 20 € | 225 € |
| Histoire des arts appliqués | 90 € | 70 € | 50 € | 20 € | 225€ |
| Histoire de l'art (enfants) | 60 € | 40 € | 30 € | 10 € | 150€ |
| 1.4 - Stages et ateliers | | | | | |
| Stage pratique ou théorique (la journée) | 20 € | 15 € | 10 € | 5 € | 50 € |
| Atelier pratique thématique dirigé par un artiste (5 jours) | 80 € | 65 € | 50 € | 20 € | 200 € |

2 - Classe préparatoire aux concours d'entrée des Ecoles supérieures d'art

| | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Droits d'inscription et frais de scolarité | 1 300 € | 1 300 € | 1 300 € | 1 300 € | 1 300 € |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|

2 – REGLES GENERALES APPLICABLES AUX TARIFS 2011/2012

2.1 - Les règles suivantes s'appliquent aux tarifs de l'École municipale des Beaux-Arts :

- Le tarif avec bourse municipale est accordé aux élèves domiciliés à Saint-Brieuc lorsque le quotient familial, calculé par le CCAS, est inférieur ou égal à 866 €. Ce tarif spécifique sera attribué sur présentation de la carte du CCAS.
- Le tarif "50% de réduction sur le cours le moins cher" est applicable au 2^{ème} élève et suivants d'un même ménage ou famille sous réserve de fournir un document qui atteste soit de la composition du ménage, soit de la filiation (parenté) : livret de famille, extraits de naissance, etc. Ce tarif s'applique à tous les tarifs sauf à ceux du 1.2 et du 2. Ce tarif de 50% s'applique également au 2^{ème} atelier et suivants d'un même élève.
- Les tarifs "Suppléments pour ateliers spécifiques" viennent s'ajouter aux tarifs généraux de la section 1.1, sur lesquels ne s'appliquent pas la réduction de 50% pour le 2^{ème} élève et suivants.
- La domiciliation à Saint-Brieuc devra être justifiée par la présentation :
 - dans le cas d'une nouvelle inscription : de la dernière taxe d'habitation ou bien, en cas de déménagement dans l'année, de la dernière quittance d'électricité ou bien, pour les détenteurs de la carte de quotient familial établie par le CCAS ;
 - dans le cas d'une réinscription : de la dernière quittance d'électricité ou bien, pour les détenteurs de la carte de quotient familiale établie par le CCAS.

Dans le cas spécifique, tel que celui d'un logement à titre gracieux, il sera demandé à l'élève une attestation sur l'honneur de la personne qui l'héberge accompagnée de la taxe d'habitation de cette dernière et de toute autre pièce attestant d'une domiciliation à Saint-Brieuc.

- Pour les élèves de pratique amateur : en cas de démission justifiée par l'un des seuls motifs suivants :
 - raisons médicales ;
 - changement de lieu de résidence à plus de 30 km de Saint-Brieuc occasionné par une modification du lieu de travail de l'élève ou de l'un des membres de sa famille qu'il doit impérativement accompagner ;
 - raisons de force majeure appréciées selon les circonstances ;

le montant des droits d'inscription en cours d'année à acquitter est calculé au prorata du nombre de trimestres de présence. Tout trimestre scolaire partiellement suivi est dû dans son intégralité.

- Le 1^{er} trimestre débute en septembre ; le deuxième à compter du 1^{er} janvier ; le troisième à compter du 1^{er} avril.
- Le tarif 1.4 valant pour l'atelier pratique dirigé par un artiste pourra, le cas échéant, être recalculé au prorata du nombre de jour effectif d'atelier.
- Les dispositifs "Tickets-Loisirs" mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et "Chèques-Loisirs" de la Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor, auxquels a adhéré la Ville de Saint-Brieuc, les 20 décembre 1999 et 11 décembre 2001, permettent aux utilisateurs de services de financer tout ou partie du montant de l'inscription et des stages.

La convention passée entre la Ville de Saint-Brieuc et l'Agence Nationale des chèques-vacances (ANCV) et approuvée par le Conseil municipal le 26 octobre 2004 permet également aux familles qui le souhaitent de recourir aux chèques-vacances pour le règlement des frais d'inscription.

- Par extension, tous modes de paiement de type "Chèques-Loisirs" sont acceptés dès lors qu'une convention lie la Ville et l'organisme émetteur desdits chèques.
- Les Ti'Pass émis par le Conseil général des Côtes d'Armor sont acceptés dès lors que la convention passée entre la Ville et le Département est prorogée.

2.2 - Imputations comptables des recettes :

- Compte 7067 - Fonction 312 - Chapitre 70
- Compte 7718 - Fonction 312 - Chapitre 77 (Ti'Pass)

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

| | | | |
|----------------|-----------------|----------------|---------------|
| Présents : 35 | Pouvoirs : 6 | Total : 41 | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 | |

12 - Conservatoire de musique et danse - Musée d'art et d'histoire - Demande de subventions auprès de la DRAC Bretagne

Le conseil Municipal

- s'engage à réaliser les opérations telles qu'elles sont présentées en annexe.

1/ DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT (Musique et Danse)

> Aide annuelle au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement départemental de Saint-Brieuc

Budget 2011 * : 1 570 914 €

| | |
|---|-------------|
| - Charges de personnel : | 1 513 365 € |
| - Charges à caractère général (budget d'opérations) : | 57 549 € |

** : Ce budget prend en compte l'ensemble des coûts salariaux de l'école (calculé à partir du compte administratif 2010) ainsi que le budget d'opérations menées par l'établissement. Les recettes et dépenses - hors celles du personnel donc - sont celles inscrites au CA 2010. Ces coûts ne prennent pas en compte ceux liés aux bâtiments (fluides notamment) et les autres dépenses prises en charge par d'autres services de la Ville (affranchissement, téléphone, carburant, etc.).*

Recettes 2011* : 367 200 €

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Subvention DRAC : | 146 300 € |
| Subvention Conseil général : | 40 000 € |
| Participation de la Ville | 900 € |
| Inscriptions et location matériel : | 180 000 € |

** : Ces recettes – hors celle notifiée de la DRAC – sont celles inscrites au BP 2011*

Reste à financer Ville de Saint-Brieuc :

1 203 714 €

2/ DANS LE DOMAINE DES MUSEES

Aide annuelle au programme d'expositions du Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc, aux actions culturelles en milieu scolaire par le service des publics, le renfort du service médiation et l'informatisation des collections du musée.

Budget 2011* : 83 760 €

| | |
|---|----------|
| Exposition temporaire 2011 "Echappées Bretonnes - Mémoires du tourisme en Côtes-du-Nord - 1880-1930 | 20 760 € |
| Coût salarial de la Médiatrice | 33 000 € |
| Actions culturelles en milieu scolaire par le service des publics | 5 000 € |
| Informatisation des collections du musée | 25 000 € |

** : Concernant les expositions, le budget prend en compte uniquement les coûts directement liés à la mise en œuvres de celles-ci (hors coût du personnel permanent du musée). Il comprend les coûts liés à la muséographie, à la scénographie et la participation d'autres services de la Ville (notamment la Direction de la communication, la Direction des ressources humaines pour le paiement de intervenants extérieurs et la DINT pour l'informatisation des collections).*

Recettes 2011 : 29 000 €

| | |
|---|----------|
| Subv DRAC : exposition temporaire "Echappées Bretonnes- Mémoires du tourisme dans les Côtes-du-Nord - 1880-1930" | 6 000 € |
| Subv DRAC : actions culturelles en milieu scolaire par le service des publics | 3 000 € |
| Subv DRAC : informatisation des collections du musée | 10 000 € |
| Subv DRAC : renfort du service médiation | 10 000 € |

- dit que les crédits afférents à ces opérations sont disponibles,
- décide de solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne – Ministère de la Culture et de la Communication – le versement des subventions relatives à ces opérations,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

13 - Musée d'art et d'histoire - Dépôt de vente du DVD "Echappées balnéaires"-Convention avec la cinémathèque de Bretagne

Le conseil Municipal :

- approuve le tarif de vente du DVD "Echappées balnéaires, Mémoires du Tourisme dans les Côtes-du-Nord 1880-1950" au prix de 19,90 € ,
- approuve les termes de la convention ci-annexée qui précise les modalités financières et d'organisation de la vente du DVD,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- dit que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Ville.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 36 Pouvoirs : 6 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 - Cité de la Musique, de la Danse et des Arts - Convention d'occupation du domaine public avec le CEFEDM

Le conseil Municipal :

- décide de mettre à disposition du Syndicat mixte de gestion du CEFEDM interrégional Bretagne-Pays de Loire les locaux situés dans la Cité de la musique, de la danse et des arts,
- approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public moyennant une redevance annuelle de 5 000 €, à conclure pour une durée de trois ans à compter du 14.03.2011,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 36 Pouvoirs : 6 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 - Secteur Sportif - Subvention aux projets - 3^{ème} tranche - Année 2011

Le conseil Municipal décide l'attribution aux associations des subventions telles qu'énumérées ci-dessous :

| Associations | Lieu | Objet | Date | subventions 2011 |
|-------------------------------------|------------------|---|---------------------------------|------------------|
| Société de concours hippiques | Brézillet | Concours hippique de Saint-Brieuc | 10 au 13 juin 2011 | 8 000 € |
| UACA Athlétisme course Saint-Brieuc | Stade H. Boucher | Trail Semi Urbain | 29 mai 2011 | 1 000 € |
| La Bretonne Gymnic Club | Steredenn | compétitions départementales et zone ouest aide à la location plateaux sportifs | 12 & 13 mars 26 27 mars 2011 | 1 000 € |
| Saint-Brieuc Foot-ball Ouest (SBFO) | H Boucher | Tournoi jeunes en salle | 29 & 30 décembre 2011 | 200 € |
| SBFO | Stade P Kergroas | Tournoi de Pâques | 24 & 25 avril 2011 | 200 € |
| SBFO | Stade P Kergroas | 20 ^{ième} anniversaire | 4 & 5 juin 2011 | 500 € |
| La Vaillante marche sportive | Saint-Brieuc | Création de section | saison 2011-2012 | 250 € |

| | | | | |
|--|----------------------|---|------------------------|--------------------|
| Stade Briochin | Stade Fred Aubert | Tournoi jeunes | 8 mai 2011 | 500€ |
| Stade Briochin | Stade Fred Aubert | Souvenir Paul Le Hesran | 13 juillet 2011 | 3 500 € acompte |
| Rugby Club Saint Briec | Complexe du Sépulcre | Finales Nationales Seven Féminine U 18 | 23 & 24 avril 2011 | 1 350 € |
| ASPTT | Complexe du Sépulcre | Gala patin à roulettes | 28 mai 2011 | 200 € |
| ASPTT | Complexe du Sépulcre | Tournoi de tennis | 23 avril au 8 mai 2011 | 200 € |
| ASPTT | Complexe du Sépulcre | 30 ans de la section Judo | 26 mars 2011 | 500 € |
| COB SP | Stade Château Bily | Tournoi jeunes | 21 mai 2011 | 525 € |
| Association régionale trophées jeune vététiste | Bois Boissel | Manche coupe de France de VTT (acompte 6 000 € cm 1 février 2011) | 7 & 8 mai 2011 | 6 000 € (Solde) |
| Saint Briec BMX | Brézillet | Challenge interrégional (acompte 6 000 € cm 1 février 2011) | 11 & 12 juin 2011 | 6 000 € (Solde) |
| TOTAL | | | | 29 925 € |

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

16 - Amicale Tennis du Griffon - Participation aux charges d'électricité du centre de tennis - Rue Pierre de Coubertin - Avenant à la convention de partenariat financier - Année 2011

Le conseil Municipal :

- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 061 € à l'Amicale Tennis du Griffon correspondant à 50 % de la consommation électrique de la saison sportive 2009-2010,
- approuve les termes de l'avenant à la convention de partenariat financier conclue avec l'Amicale Tennis du Griffon au titre de l'année 2011,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34

Pouvoirs : 6

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

17 - Club Olympique Briochin - Aide à l'emploi sportif - Saison 2010-2011

Le conseil Municipal décide de renouveler son soutien au COB en participant au financement du poste de la section fitness pour un montant de 7 623 €, saison 2010/2011.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34

Pouvoirs : 6

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

18 - Passeport Jeunes Ti Pass chèques multi-activités - Remboursement des associations et recouvrement auprès du Département des Côtes d'Armor Année scolaire 2010/2011 - 5ème tranche

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements, sous forme de subventions, des chèques Ti pass qui lui ont été remis par les associations signataires de la convention de partenariat et de recouvrer la recette équivalente auprès du Département des Côtes d'Armor suivant le tableau ci-dessous :

| Associations | Nombre de chèques | Valeur | Total |
|---|-------------------|---------|-------------------|
| A. S. Ginglin Cesson | 5 | 10.00 € | 50.00 € |
| Club Olympique Briochin | 26 | 10.00 € | 260.00 € |
| SBFO | 42 | 10.00 € | 420.00 € |
| Amicale Tennis du Griffon | 111 | 10.00 € | 1 110.00 € |
| AS Cesson Volley | 41 | 10.00 € | 410.00 € |
| Association briochine sport adapté | 2 | 10.00 € | 20.00 € |
| Roller Armor Club | 2 | 10.00 € | 20.00 € |
| La Bretonne | 24 | 10.00 € | 240.00 € |
| Association dun Bois Ludik | 4 | 10.00 € | 40.00 € |
| Kendo Club | 4 | 10.00 € | 40.00 € |
| | | | |
| | | Total | 2 610.00 € |

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34 Pouvoirs : 6

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0

Abstention : 0

19 - Solidarité internationale - Aide aux sinistrés en Haïti - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Pompier international Côtes d'Armor"

Le conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention au titre de l'aide humanitaire d'urgence d'un montant total de 2 000 € à l'association "Pompier International Côtes d'Armor".

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 34 Pouvoirs : 6

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0

Abstention : 0

20 - Solidarité Internationale - Bourse Jeunes Briochins - Attribution d'une subvention aux projets

Le conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'aide aux projets de 150 € au titre de la bourse aux jeunes briochins,

| Bénéficiaire | Subvention |
|-------------------------------|------------|
| Elise MOINARD de Saint-Brieuc | 150 € |

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 32

Pouvoirs : 5

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

21 - Solidarité internationale - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Sentieritalia"

Le conseil Municipal :

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 150 € à l'Association SENTIERITALIA au titre d'aide au démarrage ;

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 32

Pouvoirs : 5

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

22 - Solidarité internationale - attribution d'une subvention au collectif Bretagne Bosnie Gorazde - année 2011

Le conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'aide aux projets à l'association "Collectif Bretagne Bosnie Gorazde" pour un montant de 5 000 €.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 32

Pouvoirs : 5

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

23 - Association "Accueil des villes françaises" Convention d'occupation du domaine public - Locaux de la conciergerie de Charner

de Le Conseil Municipal :

- décide mettre à disposition de l'association Accueil des Villes Françaises les locaux de la conciergerie de Charner situés au 4 boulevard Charner,
- approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public moyennant une redevance annuelle de 2 539 €, à conclure pour une durée de deux ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil Municipal

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 32

Pouvoirs : 5

37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

24 - Emplois adultes relais - Renouvellement du partenariat avec la Régie des quartiers

Le conseil Municipal

- décide la reconduction du soutien financier de la Ville aux trois emplois créés par la Régie des Quartiers, pour une durée de trois années consécutives, à hauteur de 2 000 € annuels, chacun, à compter du 1 Janvier 2011 et jusqu'au 31 Décembre 2013,
- approuve les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Saint-Brieuc et la Régie des quartiers,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme LE GONIDEC

Présents : 32 Pouvoirs : 5 Total : 37 Exprimés : 37

Voix Pour : 37 Voix Contre : 0 Abstention : 0

25 - Consommation Logement et Cadre de Vie - 10 bis rue Balzac - Remise gracieuse de dettes

Le conseil Municipal décide une remise gracieuse de dettes à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie pour une somme de 614.50 € correspondant au solde à recouvrer sur l'année 2005.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 32 Pouvoirs : 5 Total : 37 Exprimés : 37

Voix Pour : 37 Voix Contre : 0 Abstention : 0

26 - Union Syndicale du Groupe des Dix Solidaires - 3A rue Zénaïde Fleuriot - Remise gracieuse de dettes

Le conseil Municipal DECIDE une remise gracieuse de dettes à l'Union Syndicale du Groupe des Dix Solidaires correspondant aux loyers 2007 pour 6 266 €, 2008 pour 6 583 € et 2009 pour 7 165 €, soit une somme totale de 20 014 €.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 32 Pouvoirs : 5 Total : 37 Exprimés : 37

Voix Pour : 37 Voix Contre : 0 Abstention : 0

27 - Déconstruction/construction - Maison du Petit Enfant "Le Cerf Volant" - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil Municipal

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction/construction de la Maison du Petit Enfant "Le Cerf Volant" à l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de Lionel DUNET, Architecte à Saint-Brieuc associé à Armor Ingénierie BET Fluides (22), BSO BET Structures (22) et Acoustibel BET Acoustique (35),
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec cette équipe pour une mission de base avec études d'exécution pour un montant de 121 810 € HT calculé sur la base d'un taux de rémunération de 12,18 % appliqué à un coût prévisionnel de travaux de 1 000 000 € HT; cette mission devant, à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, être complétée par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique permettant la vérification des différentes étapes vers la création d'un équipement passif (contrôle des simulations thermo-dynamiques, tests d'étanchéité notamment)

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33 Pouvoirs : 5 Total : 38 Exprimés : 38

Voix Pour : 38 Voix Contre : 0 Abstention : 0

28 - Syndicat Intercommunal pour l'Accueil des Gens du Voyage - participation de la Ville - solde année 2011

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Syndicat Intercommunal pour l'Accueil des Gens du Voyage le solde d'un montant de 8 427.14€ au titre de la participation financière de la Ville pour l'année 2011.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Total : 38

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Délégation du Conseil au Maire

1) Autorisation d'ester en justice

⇒ Décision du 23 mai 2011 désignant la société d'avocats COUDRAY, domicilié 14 avenue Sergent Maginot à Rennes, pour représenter les intérêts de la Ville dans le contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes par Monsieur Michel DECOLLAS suite à un accident de la circulation rue Sainte-Barbe sur le territoire communal, le 26 septembre 2010.

2) Décision d'exercice du droit de préemption

⇒ Décision du 6 juin 2011 d'exercer le droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 57 rue Paul Bert à Saint-Brieuc, d'une superficie de 171 m², moyennant le prix de 126 000 €, augmenté des frais d'acte, en vue de permettre la construction d'un bâtiment neuf de près de 2 600 m² destiné à regrouper les services techniques sur le site dénommé "Curie"

3) Déconsignation

⇒ Décision du 27 avril 2011 de déconsigner en faveur de la Ville la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1 350 €), représentant 15% de l'évaluation faite par le service France Domaine des immeubles cadastrés BR 477 et BR 479 situés lieu-dit "Le Porglé" Plage du Valais à SAINT-BRIEUC, consignée le 4 juin 2010 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation au profit de Madame Josiane PROVOST, suite à la décision de préemption de ces biens en date du 19 février 2010 et à la signature de l'acte authentique de vente le 22 mars 2011.

4) Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B) = briochin

| LOCATAIRE | OBJET DE LA CONVENTION | DATE DE CONVENTION | LOYER |
|------------------------------|---|--------------------|---------|
| Régie de Quartiers (B) | <u>Ecole élémentaire de la Vallée</u> : Convention autorisant la Régie de Quartiers à utiliser la cour, le préau, le hall d'entrée, l'atrium, la salle de restauration, les sanitaires et les accès de l'école le mercredi 20 avril 2011 de 10h 00 à 18 h 00 dans le but d'organiser des jeux dans le cadre de l'édition 2011 de Tissé Mêlé. | 18 avril 2011 | Gratuit |
| Inspection Académique (B) | <u>Ecole élémentaire de la Brèche aux Cornes</u> : Convention autorisant l'Inspection Académique à utiliser trois salles de classe, les sanitaires et l'accès au photocopieur de l'école du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 dans le but d'organiser un stage de remise à niveau. | 21 avril 2011 | Gratuit |
| Inspection Académique (B) | <u>Ecole élémentaire de la Croix Rouge</u> : Convention autorisant l'Inspection Académique à utiliser trois salles de classe, les sanitaires et l'accès au photocopieur de l'école du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 dans le but d'organiser un stage de remise à niveau. | 29 avril 2011 | Gratuit |
| Inspection Académique (B) | <u>Ecole élémentaire Berthelot</u> : Convention autorisant l'Inspection Académique à utiliser cinq salles de classe, les sanitaires et l'accès au photocopieur de l'école du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 dans le but d'organiser un stage de remise à niveau. | 29 avril 2011 | Gratuit |

| | | | |
|--|--|----------------------|---------|
| Inspection Académique (B) | <u>Ecole élémentaire la Vallée</u> : Convention autorisant l'Inspection Académique à utiliser trois salles de classe, les sanitaires et l'accès au photocopieur de l'école du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 dans le but d'organiser un stage de remise à niveau. | 22 avril 2011 | Gratuit |
| Inspection Académique (B) | <u>Ecole élémentaire du Grand Clos</u> : Convention autorisant l'Inspection Académique à utiliser trois salles de classe, les sanitaires et l'accès au photocopieur de l'école du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 dans le but d'organiser un stage de remise à niveau. | 22 avril 2011 | Gratuit |
| Service Communication de la Ville de SAINT-BRIEUC (B) | <u>Ecole élémentaire de la Vallée</u> : Convention autorisant le service Communication de la Ville de SAINT-BRIEUC à utiliser le hall, les accès et les sanitaires de l'école le jeudi 12 mai 2011 de 19 h 00 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion avec des habitants et des associations dans le cadre de la concertation de TEO Armor-Cité. | 4 mai 2011 | Gratuit |
| Anatole (B) | <u>Ecole élémentaire Cesson bourg</u> : Avenant n°1 à la convention du 24 septembre 2010 autorisant Anatole à utiliser la bibliothèque de l'école le vendredi 29 avril 2011 de 13h 00 à 19 h 00 et le mercredi 18 mai 2011 de 13 h 00 à 19h 00 dans le but de faciliter l'organisation des répétitions de l'association. | 18 avril 2011 | Gratuit |
| Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët (B) | <u>Ecole primaire Jacques Brel</u> : Avenant n° 5 à la convention du 7 septembre 2010, autorisant l'Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët à utiliser la salle de sport, la salle d'activités du rez-de-chaussée, les sanitaires, le parking et les voies d'accès à l'école le samedi 25 avril 2011 de 9h 00 à 18h 00, le samedi 30 avril 2011 de 13h 00 à 19h 00, le dimanche 8 mai 2011 de 9h 00 à 18h 00 et le samedi 28 mai de 13h 00 à 19h 00 dans le but d'organiser des répétitions. | 22 avril 2011 | Gratuit |
| Amicale Laïque du Grand Clos (B) | <u>Ecole maternelle du Grand Clos</u> : Convention autorisant l'Amicale Laïque à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, la cour, le parking et les accès de l'école le vendredi 13 mai 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de bureau. | 13 mai 2011 | Gratuit |
| Amicale Laïque du Grand Clos (B) | <u>Ecole maternelle du Grand Clos</u> : Convention autorisant l'Amicale Laïque à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, la cour, le parking et les accès de l'école le vendredi 27 mai 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de bureau. | 13 mai 2011 | Gratuit |
| Amicale Laïque du Grand Clos (B) | <u>Ecole maternelle du Grand Clos</u> : Convention autorisant l'Amicale Laïque à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, la cour, le parking et les accès de l'école le mardi 31 mai 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de bureau. | 13 mai 2011 | Gratuit |

| | | | |
|---|---|--|-------------------------------|
| <p align="center">Amicale Laïque du Grand Clos</p> <p align="center">(B)</p> | <p><u>Ecole maternelle du Grand Clos :</u></p> <p>Convention autorisant l'Amicale Laïque à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, la cour, le parking et les accès de l'école le vendredi 10 juin 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de bureau.</p> | <p align="center">13 mai 2011</p> | <p align="center">Gratuit</p> |
| <p align="center">Amicale des parents d'élèves des écoles de Beauvallon et de la Ville Bougault</p> <p align="center">(B)</p> | <p><u>Ecole élémentaire Beauvallon :</u></p> <p>Convention autorisant l'Amicale des Parents d'Elèves des écoles de Beauvallon et de la Ville Bougault à utiliser le préau, les sanitaires, la cour, la cuisine avec utilisation du réfrigérateur et les accès de l'école le dimanche 15 mai 2011 de 8 h 00 à 19 h 00 dans le but d'organiser un vide grenier.</p> | <p align="center">13 mai 2011</p> | <p align="center">Gratuit</p> |

5) Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

| LOCATAIRE | OBJET DE LA CONVENTION | DATE DE CONVENTION | LOYER |
|---|---|---|-------------------------------|
| <p align="center">Amicale des Employés Municipaux</p> <p align="center">(B)</p> | <p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant l'Amicale des Employés Municipaux à utiliser la salle du 1er étage du bâtiment A du centre Curie le jeudi 5 mai 2011 de 10 h 00 à 12 h 00 dans le cadre d'une réunion.</p> | <p align="center">4 mai 2011</p> | <p align="center">Gratuit</p> |
| <p align="center">Cercle Nautique de Saint-Brieuc</p> <p align="center">(B)</p> | <p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant le Cercle Nautique de Saint-Brieuc à utiliser la salle du 1er étage du bâtiment A du centre Curie le mardi 10 mai 2011 de 20h 00 à 23 h 00 dans le cadre d'un Conseil d'Administration.</p> | <p align="center">9 mai 2011</p> | <p align="center">Gratuit</p> |

6) Marchés

| N° Marché | Titulaire | Type | Objet (Libellé précis du marché) | Montant HT | Date notification |
|--------------|----------------------------|------|---|------------|----------------------|
| 201102501 | GCDIAG 59 100 ROUBAIX | S | Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le pont W.ROUSSEAU | 6 460.00 | 28/04/2011 |
| 201102602 | SIMEBAT 35890 LAILLE | T | Aménagement bureaux services techniques du centre Curie lot 2 : plâtrerie | 17 230.00 | 25/05/2011 |
| 201102603 | GUIVARCH 22440 TREMUSON | T | Aménagement bureaux services techniques du centre Curie lot 3 : Plafond suspendu | 3 982.00 | 25/05/2011 |
| 201102604 | SETIB 22000 SAINT BRIEUC | T | Aménagement bureaux services techniques du centre Curie lot 4 : Electricité | 13 000.00 | 25/05/2011 |
| 201102605 | SANIT CONFORT 22192 PLERIN | T | Aménagement bureaux services techniques du centre Curie lot 5 : chauffage | 3 444.00 | 25/05/2011 |
| 201102606 | SARPIC 22170 YFFINIAC | T | Aménagement bureaux services techniques du centre Curie lot 6 : revêtement de sol | 7 113.55 | 25/05/2011 |

Avenants

| N°Marché | Titulaire | Type | Objet | Montant initial HT | Avenant n° | Montant HT | Date notification |
|-----------|---------------------------------------|------|--|-----------------------|---------------|----------------------|----------------------|
| 2010002 | SCE / Patrick Morelli 44307 Nantes | S | Etude Plan de déplacement du Centre Ville | 60 800.00 € | 2 | 4 800.00 € 16 | 05/05/2011 |
| 201005101 | SCREG GINGER CEBTP 35520 La | T | Travaux avenue Corneille- lot n°1 Diagnostic complémentaire viaduc de | 592 925.6 5 € | 1 | 999.75 € 1 400.00 | 17/05/2011 |
| 2010090 | Mézière ARCHIPOLE 35091 | S | Toupin | 39 940.00 € | 1 | € 17 | 16/04/2011 |
| 2006111 | RENNES | S | Elaboration du PLU | 136 900.00 € | 3 | 700.00 € | 24/05/2011 |